



Fondé le 18 avril 1901
Reconnu d'utilité publique

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Décès de Gisèle HALIMI le 28 juillet 2020 (1927-2020)

Gisèle HALIMI, avocate, écrivaine, députée (1981-1984), figure majeure du féminisme en France a marqué des générations de femmes et d'hommes. Animée par sa passion de convaincre pour se battre sans relâche contre les injustices, elle défendra tant dans les prétoires que dans la vie publique la cause des femmes, mais pas que...car nous ne pouvons omettre son accompagnement auprès des plus faibles et ses combats contre toutes formes d'injustice.

De nationalité franco-tunisienne, c'est très jeune qu'elle se révoltera contre la culture patriarcale, le conservatisme, refusant les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes. Elle évoquera à plusieurs reprises son vécu qui l'a asphyxiée et l'a rendue féministe.

Jeune avocate, Gisèle HALIMI se battra pour l'indépendance des colonies françaises, s'opposera à la torture en Algérie et fera partie des 121 signataires de la « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie ».

Cette combattante humaniste déploiera ensuite ses compétences d'avocate en défendant la cause des femmes qu'elle fera avancer par le droit, les procès, leur médiatisation et le soutien fort d'un réseau de personnalités.

1960 : procès de Djamila BOUPACHA, militante de 22 ans du FLN algérien, torturée et violée, alors en détention, par des membres de l'armée française.

"J'avais pu rencontrer Djamila à la prison de Barberousse, voir sur son corps les traces de tortures, les seins brûlés par les cigarettes, les côtes brisées par les coups. J'ai décidé d'être son avocate", racontait-elle à l'Humanité. Simone de Beauvoir, dans les colonnes du journal *Le Monde* soutiendra la défense de Gisèle HALIMI, avec qui elle va coécrire un livre « Djamila Boupacha », livre qui obtiendra de nombreux soutiens. Condamnée à mort, Djamila BOUPACHA sera finalement amnistiée à la suite des accords d'Evian.

1971 : Gisèle HALIMI est la seule avocate signataire du Manifeste des 343 femmes qui déclarent avoir avorté et réclament le libre accès aux moyens contraceptifs et l'avortement libre. La même année, Gisèle Halimi fonde, avec Simone de Beauvoir, l'association "Choisir la cause des femmes".

1972 : procès de BOBIGNY : Marie-Claire CHEVALIER, 16 ans, avorte après un viol. Gisèle HALIMI obtient la relaxe pour Marie-Claire, le sursis pour la mère jugée pour complicité d'avortement illégal et la relaxe pour les deux amies qui l'ont aidée. L'avocate fera de ce procès une tribune contre la loi de 1920 criminalisant l'avortement, contribuant à faire bouger les mentalités pour une dépénalisation de l'avortement. La loi VEIL sur l'IVG interviendra en 1975.

*"Au procès de Bobigny, je décidai de tout dire de l'action des femmes et de ma propre expérience. Je commençai par un aveu-provocation : j'ai avorté, j'ai commis ce délit", rapporte Gisèle Halimi dans son livre *Le Lait de l'oranger* (1988)*

Gisèle HALIMI, une avocate audacieuse qui prétendait qu'une femme ne plaide pas de la même façon qu'un homme quand elle défend la vie d'un client. « *Je ne dis pas qu'elle plaide mieux ou moins bien. Je dis qu'il y a des étincelles provoquées par une sensibilité mêlée à une intelligence différente. Nos parcours et notre expérience de la discrimination nourrissent cette différence. Quand j'entre dans le prétoire, j'emporte ma vie avec moi.* » J'aime cette phrase de l'abbé Lacordaire (dominicain, journaliste et homme politique, 1802-1861) : "Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et le droit qui affranchit."

1978 : procès d'Aix en Provence de deux jeunes femmes victimes en 1974 d'un viol collectif. La stratégie de défense de Gisèle HALIMI de médiatiser ce procès contribuera à l'adoption d'une nouvelle loi en 1980 qui définit l'attentat à la pudeur et reconnaît le viol comme un crime, alors qu'il était considéré jusqu'alors comme un délit.

1981 à 1984 : députée de l'Isère.

A compter de 1984, Gisèle HALIMI sera notamment : chargée de mission par le Premier ministre et ambassadrice déléguée de la France auprès de l'Unesco puis présidente du comité des conventions et des recommandations de l'Unesco jusqu'en 1987. Conseillère spéciale de la délégation française à l'Assemblée générale de l'ONU depuis 1989, elle est notamment rapporteuse pour la parité entre hommes et femmes dans la vie politique. En 1995, elle présidait avec Roseline BACHELOT, l'Observatoire pour la parité.

Elle sera de tous les combats qui portent atteinte à la dignité des femmes : l'interdiction du port du voile à l'école, signe qu'elle assimile à « un apartheid sexuel » - la défense de la position abolitionniste de la prostitution.

Gisèle HALIMI a marqué des générations de femmes et d'hommes.

Malgré une silhouette frêle et élégante elle sera pendant soixante-dix ans une guerrière infatigable face aux injustices, une auteure d'ouvrages remarquables dans lesquels elle portera ses combats pour faire bouger les lignes.

Quelques mois avant son décès, elle se livrera une nouvelle fois à Annick Cojean, grand reporter au journal Le Monde dont le livre est à paraître aux Editions Grasset le 19 août 2020 - Gisèle HALIMI avec Annick Cojean : « Une farouche liberté ». Le dernier témoignage d'une passionnée qui jusqu'à son dernier souffle portera haut la cause des femmes, montrant combien, femmes et hommes doivent continuer à se battre pour l'égalité et lutter contre les injustices.

« Je dis aux femmes trois choses :

- ***Votre indépendance économique est la clef de votre libération,***
- ***Ne rien laisser passer dans les gestes, le langage, les situations qui attentent à votre dignité,***
- ***Ne vous résignez jamais. »***

Gisèle HALIMI